



## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Limoges et notamment son article 9.4,

Délibération enregistrée sous le numéro : **548/2025/CAB**

**Conseil d'Administration du 20 janvier 2025**

### **Sujet : Election VP déléguée rattachée au CA – Responsabilité sociétale**

La candidature de Madame Emilie Chevalier est proposée au Conseil d'Administration.

L'ensemble des membres élus, après vérification du quorum et des procurations données, est appelé à se prononcer sur cette candidature, dont voici le résultat :

Madame Emilie Chevalier : 23 voix  
0 bulletin contre et 3 bulletins en abstention

Madame Emilie Chevalier est élue Vice-Présidente déléguée « Responsabilité sociétale » du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants (présents ou représentés) : 26

Fait à Limoges, le 20 janvier 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent Jolivet**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de janvier 2025.  
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 22 janvier 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*